



**LA DEFENSE**  
**DGMR C&I**

Le **28 FEV. 2014**  
MITS : 14-00108977  
Page(s) : 02  
Arch : D 03

A toutes les autorités de la Défense jusque et y compris les Chefs de Corps et les autorités en exerçant les attributions

**OBJET : Budget 2014 – Plan d'action fonctionnement infrastructure et énergie**

Ref : Note CHOD concernant le plan d'action suite au blocage du budget en 2014 en raison de la circulaire budgétaire (MITS 14-00083252 du 14 Fév 14)

1. Synthèse: Budget 2014, blocage, plan d'action, infrastructure, énergie, moyens de fonctionnement.
2. Au début de cette année, 77,5 Mio € du budget de la Défense de 2014 ont été bloqués suite à une décision du gouvernement. Avec la note en Ref, le CHOD a demandé de prendre des mesures dans divers domaines. Afin de minimiser l'impact de ces blocages sur l'entraînement et l'appui aux opérations, un effort important est nécessaire sur le budget de fonctionnement de l'infrastructure et sur l'énergie.
3. Nous avons bénéficié d'une aide exceptionnelle venant de la météo clémente des mois de janvier et février, mais ce ne sera pas suffisant. Des mesures structurelles et une prise de conscience des utilisateurs de l'infrastructure sont absolument nécessaires pour atteindre les objectifs. En outre, nous comptons sur des efforts communs visant à rationaliser l'utilisation de l'énergie pour permettre un blocage minimal des moyens prévus pour l'entretien de l'infrastructure.
4. Le plan d'action proposé n'est susceptible de réussir que s'il est soutenu par tout le Pers de la Défense. Tout le monde devra fournir des efforts importants à son niveau afin d'utiliser l'infrastructure de manière optimale et efficace. Sans la coopération conjointe des Comd Qu, des mesures supplémentaires devront être imposées en cours d'année.
5. Domaine fonctionnel « Dépenses en énergie »
  - a. Objectif
    - (1) Gaz & mazout: Réduction de  $\pm 20\%$  en comparaison avec la consommation annuelle 2013.
    - (2) Electricité & eau: Réduction de  $\pm 10\%$  en comparaison avec la consommation annuelle 2013.
  - b. Les mesures structurelles
    - (1) Il est envisagé d'imposer un régime de chauffage entre 07.00 Hr et 15.00 Hr, à l'exception du logement, des locaux de garde, de l'Hôp Mil, du COps, des services avec un régime hors heures de service normales (p.e. les services 24/7, les Maint Avn,...). En d'autres termes, prévoir du chauffage pour des installations non prioritaires en dehors de ces heures (week-ends compris) ne sera plus autorisé.

Copie: MR C&I, MR C&I-I, MR C&I-I/D, MR C&I-I/S, MR C&I-I/Synt

Correspondent: Philippe GANNE, ir  
Lieutenant-colonel breveté d'état major  
Tel : 02/701.75.30 of 9-2400-7530  
Fax : 02/701.69.79 of 9-2400-6979  
E-mail : [Philippe.Ganne@mil.be](mailto:Philippe.Ganne@mil.be)



Direction Générale Material Resources  
Division CIS & Infra  
Section Infrastructure  
Quartier Reine ELISABETH  
Rue d'Evere, 1  
1140 BRUXELLES

.be

(2) Il sera demandé au Comd Qu de couper l'éclairage extérieur dans les Qu Mil entre 18.00 Hr et 06.00 Hr, en tenant compte des aspects de sécurité : missions spécifiques, entrée du Qu-Corps de garde, Mag d'armement et de Mun, ... Des directives spécifiques seront diffusées à ce-sujet.

c. La sensibilisation de l'utilisateur de l'infrastructure

- (1) Il est demandé au Comd Qu de prêter attention aux actions et aux changements de comportement qui pourraient entraîner des économies d'énergie (désignation d'un responsable par bloc pour une meilleure supervision et un meilleur suivi, ...).
- (2) Après consultation avec les Comd Qu respectifs, des mesures de rationalisation spécifiques seront prescrites par MR C&I-I.
- (3) Le nombre de locaux à chauffer sera rationalisé. Le chauffage sera immédiatement coupé dans tout bâtiment qui peut être libéré.
- (4) Pour aider le Comd Qu dans cette campagne de sensibilisation, des chiffres de consommation historique et actuelle sont mis à sa disposition via notre sharepoint <http://intranet.mil.intra/sites/Mat/Infra/MRCI/EnergySpecTech/Pages/EnergyWater.aspx>  
Des directives spécifiques seront diffusées par le GestMat.
- (5) Si une intervention technique limitée peut aider à augmenter sensiblement les économies d'énergie, la priorité la plus élevée y sera accordée.
- (6) Lors de l'attribution des budgets pour les demandes de travail, la priorité sera donnée aux Qu qui fournissent un effort effectif en termes d'optimisation de la consommation d'énergie.

6. Domaine fonctionnel « L'entretien domestique »

a. Objectif : Réduction de  $\pm 10\%$  par rapport à la consommation annuelle de 2013.

b. Mesures structurelles

- (1) Il est envisagé de réduire de moitié la fréquence des prestations de nettoyage à partir de Jul jusqu'à Dec pour les Prog 1 et 3: Bureaux 1x/mois au lieu de 1x/14 jours, les couloirs 1x/14 jours au lieu de 1x/semaine.
- (2) Les prestations de nettoyage des installations sanitaires continueront à avoir lieu sur base journalière, les poubelles seront vidées 2 fois par semaine.
- (3) Le nettoyage des fenêtres sera postposé (actuellement prévu 1 seule x/année), sauf pour les tours ATC (4x/an), les Maisons de Défense en dehors des Qu Mil (2x/an) et le Cab MDN (4x/an).


7. Domaine fonctionnel « Entretien vert »

a. Objectif : Réduction de  $\pm 20\%$  par rapport au plan 2014.

b. Mesures structurelles

- (1) La fréquence de l'entretien vert est réduite en 2014 de 12 à 10 tontes.
- (2) Le budget du gros entretien vert est réduit de moitié.
- (3) Il n'y a pas de modification à l'entretien vert pour les cimetières Mil et l'ERM.

8. La mise en œuvre de cette partie du plan d'action sera suivie de près et selon la nécessité, des mesures supplémentaires générales ou particulières seront prises.



Michel OCULA  
Général-major d'Aviation  
Chef de la Division CIS & Infrastructure